

Conditions à respecter

NOMBRE DE GUIDES

Important

Si plusieurs guides ont été réservés pour la visite, et que le nombre de participants présents le jour de la visite s'avère inférieur à celui annoncé, l'Office de Tourisme se réserve le droit de réajuster le nombre de guides en fonction du nombre de participants présents.

Toute baisse significative du nombre de personnes intervenant avant le jour de la visite convient donc d'être signalée à nos services afin de pouvoir anticiper le réajustement des besoins de la prestation commandée et d'éviter ainsi une majoration de la facturation.

La réservation d'un guide supplémentaire implique la facturation d'un montant forfaitaire de 30 €.

RESERVATION ACOMPTE

Un acompte correspondant à 30 % du montant de la prestation choisie devra être versé au moment de votre réservation.

Votre réservation ne deviendra effective qu'après :

- versement de l'acompte
- réception du bon de réservation rempli et dûment signé

CONFIRMATION

Dès réception du bon de réservation et de l'acompte, nous vous enverrons une confirmation écrite ainsi qu'un reçu correspondant au montant de l'acompte versé. Le solde sera à payer impérativement le jour de la visite.

Important : toute option non confirmée à l'appui du bon de réservation dûment signé et accompagné d'un chèque d'acompte au plus tard quinze jours précédant la date programmée pour la réalisation de la prestation souhaitée, ne sera pas considérée comme réservation effective et sera donc caduque.

REGLEMENT FACTURATION

Vous avez la possibilité de régler par chèque bancaire (libellé à l'ordre de l'Office de Tourisme) ou en espèces.

Un reçu vous sera remis le jour de la visite et une facture vous sera adressée ultérieurement.

Par ailleurs, pour tout groupe se présentant avec un nombre inférieur à 10 personnes, la facturation minimale correspondant à 10 personnes sera appliquée.

FRAIS D'ANNULATION

Toute visite annulée à moins de 48h à l'avance fera l'objet d'une facturation de 90% de la prestation commandée.

En cas de non présentation du client, il sera procédé à une facturation correspondant à 100% du montant global de la prestation commandée.

RETARD

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur la confirmation.

En cas d'arrivée différée ou d'impondérable, le client doit impérativement prévenir :

l'Office de Tourisme, Tél. 03 87 98 80 81 et le Musée de la Faïence, Tél. 03 87 98 93 50 ou le Musée des Techniques Faïencières, Tél. 03 87 98 28 87 (pour les modules N°1 à N°5).

Le non respect des horaires peut entraîner pour le prestataire l'impossibilité partielle ou totale d'assurer la visite.

Le client est informé qu'en cas de non respect des horaires de son fait, le temps de visite sera écourté, proportionnellement à la durée du retard accumulé.

Si toutefois, le client souhaite maintenir la durée complète de la visite (sous réserve que son retard n'excède pas 30 minutes, et seulement si la disponibilité du guide le permet) le client est informé qu'il devra s'acquitter d'un forfait supplémentaire correspondant au dépassement horaire de la prestation commandée, soit :

- 15 Euros en semaine (lu-sa)
- 20 Euros le dimanche et jours fériés

L'Office de Tourisme n'est pas tenu d'honorer les demandes introduites moins de 15 jours avant la date souhaitée, ni celles coïncidant avec un planning de réservation déjà complet.